

Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE BLONAY – SAINT-LEGIER**

PREAVIS No 11-2025

Remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable de Haute-Veveyse et pose d'une conduite de distribution et de défense incendie à la route de Châtel-Saint Denis - RC 734, entre le réservoir du Mont-Blanc (G) et l'intersection avec le chemin du Pré-de-la-Chèvre (H), étape 2025, pour un montant total de CHF 2'146'000.-

Date proposée pour la 1^{ère} séance de la commission :

Lundi 28.04.2025 – 20.00

Salle de Municipalité

Blonay, le 8 avril 2025

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

1.1 Préambule

Au Nord-Est du village de St-Légier-La Chiésaz, à proximité de la frontière avec le Canton de Fribourg, le service des eaux de Blonay - Saint-Légier exploite le groupe des sources de la Haute-Veveysse. Les ressources de Roche Eboulée et des Issalets sont transportées sur l'axe fribourgeois (Allamands- Comba-Issalets). Les sources de Fontannaz-David empruntent la voie de St-Légier-La Chiésaz (Allamands-Chevalet-Mossettes-Fontannaz-David). La chambre des Allamands regroupe toutes ces ressources qui sont ensuite acheminées au réservoir du Mont-Blanc par voie gravitaire. Ce réseau d'adduction, par lequel transite le 85% de l'alimentation de St Légier-La Chiésaz, est désuet et en mauvais état.

Depuis 2003, les Communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz ont collaboré dans un projet commun de prospection hydrogéologique dans la zone aquifère de la Joux, située à l'Est des Issalets. Cette étude a conduit à l'élaboration d'un projet de forages horizontaux entrepris sans succès en 2014.

En 2014, le projet de « Transport, stockage, distribution d'eau et de défense incendie entre la Haute-Veveysse et le réservoir du Mont-Blanc » a été établi afin de sécuriser l'adduction vers les villages. Depuis, trois étapes de travaux ont été réalisées à l'aval du futur réservoir de Saumont (tronçon D-E-E', en bleu sur la figure 1).

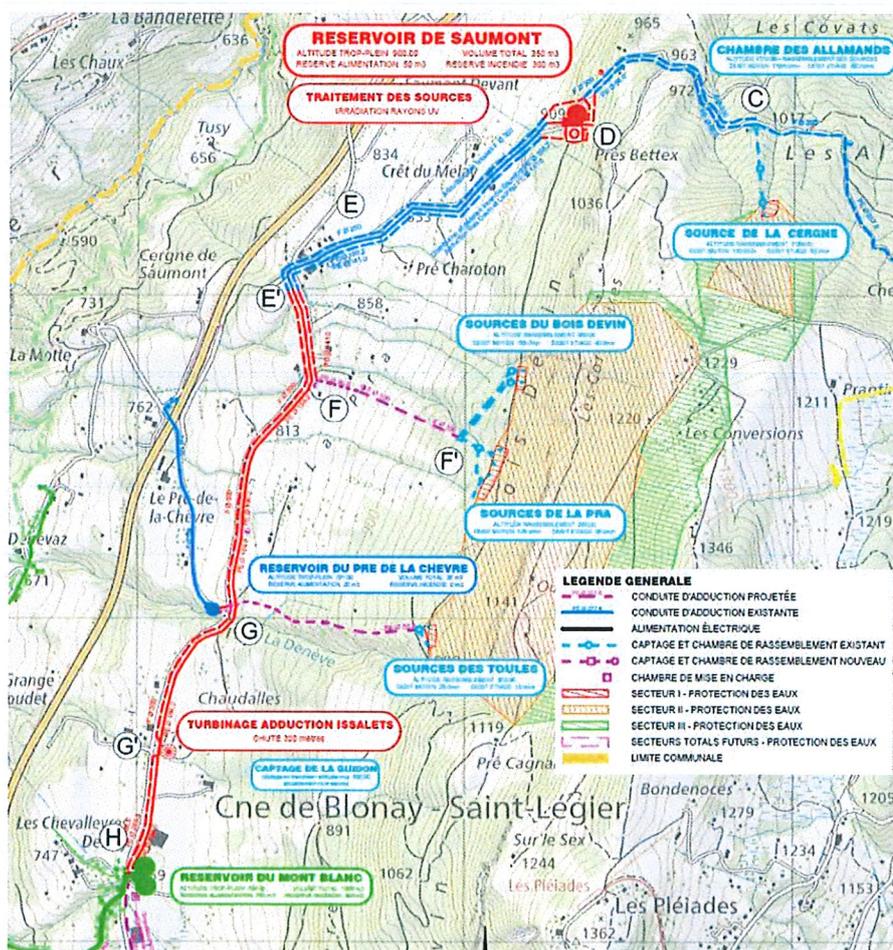


Figure 1: Transport, stockage, distribution d'eau et de défense incendie entre la Haute-Veveysse et le réservoir du Mont-Blanc, tronçon C-D-E-E' en bleu déjà réalisé.

En 2019, le Professeur Aurèle Parriaux a repris le projet hydrogéologique à la lumière des problèmes rencontrés lors de la tentative de forage de 2014. L'étude complémentaire, menée de 2020 à 2023, a confirmé le potentiel d'exploitation par des puits de pompage dans le réservoir naturel. Le projet de « **Transport, stockage, distribution d'eau et de défense incendie entre la Haute-Veveysse et le réservoir du Mont-Blanc** » a été revu en fonction de la nouvelle stratégie de captage et depuis, trois étapes supplémentaires de travaux ont été entreprises à l'amont du futur réservoir de Saumont (tronçon C-D en bleu sur la figure 1 et tronçon C-B-D-E en bleu sur la figure 2).

La phase de « **Valorisation des ressources en eau de la Haute-Veveysse** » comprenant les projets de rénovation des captages de Fontannaz-David, de forage d'un puits d'exploitation au lieu-dit « La Joux » et de la septième étape d'adduction d'eau potable en direction du Mont-Blanc est en cours de consultation auprès des services cantonaux et devrait être mis à l'enquête (tronçon E-F-G-K et J-G, en rouge sur la figure 2).

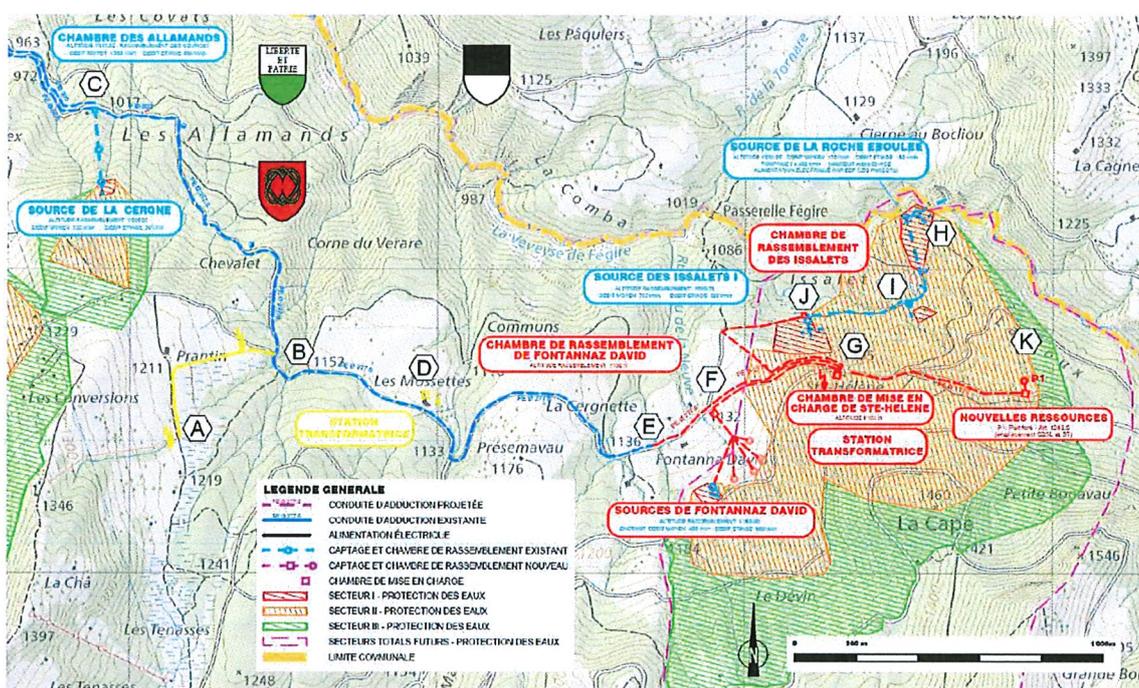


Figure 2: Valorisation des ressources de la Haute-Veveysse, tronçon C-B-D-E en bleu déjà réalisé.

1.2 Projet 2025

Le présent préavis concerne la réalisation des travaux pour les tronçons G-H (2025) du projet global « **Transport, stockage, distribution d'eau et de défense incendie entre la Haute-Veveysse et le réservoir du Mont-Blanc** ».

Pour rappel, ce projet global permettra à terme :

- L'exploitation du potentiel de nouvelles ressources en Haute-Veveysse.
- Une adduction sécurisée des sources nouvelles et existantes (Issalets, Roche éboulée, Fontannaz-David et le futur puits de pompage), jusqu'au réservoir du Mont-Blanc.
- La mise en place du réseau de distribution et de défense incendie de la zone Saumont.
- La valorisation de la chute d'eau entre la mise en charge de St-Hélène (1'190 mètres) et le réservoir du Mont-Blanc (764 mètres).

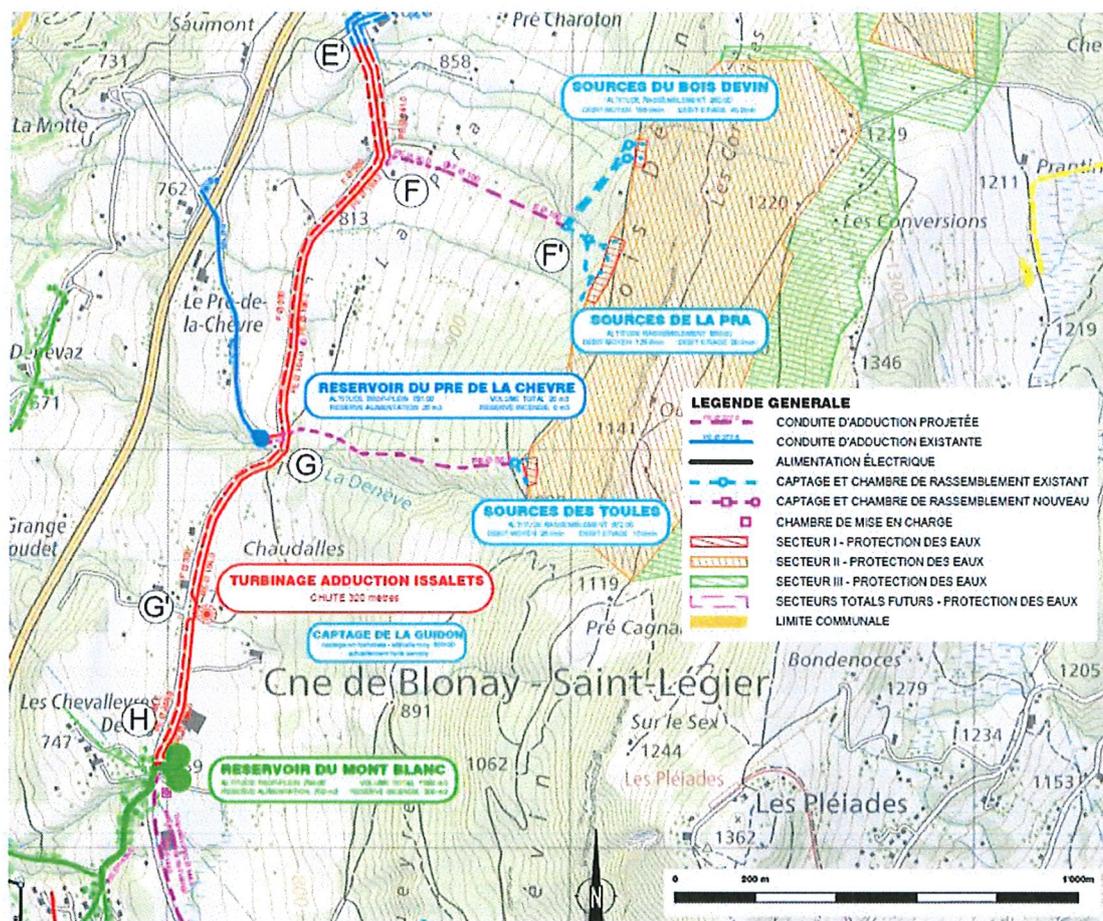


Figure 3: Transport, stockage, distribution d'eau et de défense incendie entre la Haute-Veveyse et le réservoir du Mont-Blanc, ETAPE 2025, tronçon G-H en rouge.

Sur le tronçon G-H, l'axe de transport d'eau existante en Acier \varnothing 125 mm et PE \varnothing 200/163.6 fonctionnant sous un régime d'écoulement gravitaire n'est pas compatible avec le futur concept global.

Le projet prévoit la pose des équipements suivants (voir plan n° 339-219-B02) :

- Sur le tronçon G-H, pose de la conduite de distribution et de défense incendie du futur réservoir de Saumont en polyéthylène soudé bout à bout PE 100 PN 16 \varnothing ext. 225 mm / \varnothing int. 184.0 mm. Mise en service partielle.
- Mise en place de deux nouvelles bornes hydrantes à raccord storz unique \varnothing 75 mm. A la mise en service du futur réservoir de Saumont, le réseau permettra de délivrer aux bornes hydrantes du tronçon, des débits de 3'000 à 4'500 litres par minute à une pression dynamique résiduelle de 2 bars. Mise en service partielle.
- Reprise des raccordements privés.
- Pose en attente de la conduite d'adduction des sources de Haute-Veveyse (mise en charge à la cote 1'085 mètres) en fonte d'un diamètre nominal de 300 mm qui assurera le transport au réservoir du Mont-Blanc (altitude du trop-plein de 764 mètres) et qui permettra d'alimenter une installation de turbinage.
- Sur le tronçon G-H, pose de gaines techniques en polyéthylène emboîté PEHD \varnothing 163/150 pour de la réserve, en PEHD emboîté \varnothing 132/120 pour l'alimentation électrique de basse tension et PEHD emboîté \varnothing 72/60 pour la télécommande.

A la fin du mois de septembre 2024, une séance a été organisée à la commune avec la DGMR en présence du voyer de l'arrondissement EST, du municipal délégué, du service des eaux, du bureau technique et des bureaux d'ingénieurs en charge du projet. Les mesures suivantes seront prises :

- Un cas de fuite, l'alimentation de la conduite forcée par la chambre de mise en charge de St-Hélène sera immédiatement stoppée, la décharge située au futur réservoir de Saumont sera également ouverte. Ces deux mesures limiteront la pression et les volumes d'eau déversées. Un drainage sera également posé à côté de la Fonte Ø 300 mm le long de la fouille, le contrôle du débit transitant dans ce tube permettra de déceler au plus tôt une perte d'eau.
- Le tracé de la fouille présenté et arrêté lors de la séance a été reporté sur le plan du bureau TBM ingénieurs.
- Le passage de tous les ruisseaux se fera dans la route sur les voûtages.
- Lors des travaux, le trafic se fera sur une seule voie et sera géré par des feux de circulation. Les largeurs minimales de passage, 3,50 m en ligne droite et 4,00 m en courbes, seront respectées.

Le projet a également été soumis à l'OFCO (Office de la consommation) qui a rendu un préavis favorable et a fait circuler le dossier dans les services concernés. Au vu de l'ampleur du projet une enquête publique est exigée.

2. Durabilité

Les travaux prévus dans la phase actuelle du projet ont été analysés sous l'angle de la durabilité, en tenant compte des impacts sociaux, économiques et environnementaux.

Ils sont nécessaires pour maintenir et moderniser le réseau de distribution d'eau, tout en anticipant les besoins des projets en cours de développement, tels que le pompage, le turbinage de l'eau, la mise en place d'une défense incendie et l'accès au réseau de distribution d'eau potable pour une partie des habitants des zones concernées.

Les matériaux utilisés pour la réfection des routes, après les interventions décrites dans le préavis, sont ceux habituellement employés dans le domaine routier. Les entreprises mandatées respectent les normes légales relatives à la protection de l'eau, de l'air, à la lutte contre le bruit, ainsi qu'à la gestion des déchets et des transports. Dans le cadre des appels d'offres, la contribution environnementale et sociale de l'entreprise sont des critères d'évaluation.

L'ensemble des services cantonaux, communaux, industriels, ainsi que la population concernée, ont été intégrés au projet afin d'identifier les besoins et regrouper les travaux nécessaires pour ce tronçon.

À terme, ces mesures contribueront à la réalisation de projets majeurs, visant à améliorer l'autonomie en eau potable du territoire communal et à favoriser la création d'énergie renouvelable locale.

3. Aspects financiers

Etape 2025 (G-H)		
Prestations	Adduction d'eau potable	
Travaux de génie civil		
Installation de chantier et travaux préparatoires	110'000.00	
Travaux de génie civil	681'000.00	
Réserve pollution HAP	160'000.00	
Chambres de raccordement	20'000.00	
Travaux en régie	79'000.00	
Total travaux de génie civil HT		1'050'000.00
Travaux d'appareillage		
Conduites en polyéthylène (PE)	150'000.00	
Conduites en fonte	435'000.00	
Travaux en régie	20,000.00	
Total travaux d'appareillage HT		605'000.00
Honoraires et frais		
Travaux géométriques et sondages	10'000.00	
Honoraires d'ingénieurs génie-civil	105'000.00	
Honoraires d'ingénieurs hydraulique	120'000.00	
Total honoraires et frais HT		235'000.00
TOTAL GENERAL HT		1'890'000.00
Divers et imprévus environ 5%		95'000.00
TVA 8.1%		161'000.00
TOTAL TTC		2'146'000.00

Les travaux concernant l'eau potable seront subventionnés par l'ECA à hauteur d'environ CHF 250'000.-. Ce subside n'est pas pris en compte dans le tableau financier.

TVA

La TVA concernant les honoraires et les travaux pour le réseau d'eau potable peut être récupérée.

Amortissement

L'amortissement fixé par le manuel MCH2 (modèle de compte harmonisé) définit les durées d'amortissement obligatoire. Celui-ci sera donc de 60 ans dès la fin des travaux.

Plan des investissements et budget

Ces travaux figurent au plan des investissements pour la somme de CHF 2'000'000.- (rubrique remplacement conduites eau potable, 2 % du réseau de renouvellement par an) en 2025.

Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par un emprunt.

Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement autorisé par le Conseil communal pour la législature 2022-2026 se monte à CHF 155'000'000.-.

Dettes à long terme	CHF	89'985'000.00
Dettes à court terme	CHF	8'000'000.00
Total à la date du présent préavis	CHF	97'985'000.00

Endettement total au 04.04.2025 (rubriques 920 – 923 du bilan)	CHF	103'676'734.00
---	-----	----------------

Coûts financiers annuels

Intérêts lissés (2 %)	CHF	17'500.00
Amortissement annuel	CHF	29'500.00
Total annuel	CHF	47'000.00

Charges d'exploitation

L'entretien des éléments du projet sera compris dans le budget de fonctionnement du réseau d'eau potable (compte 81000).

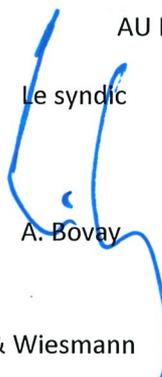
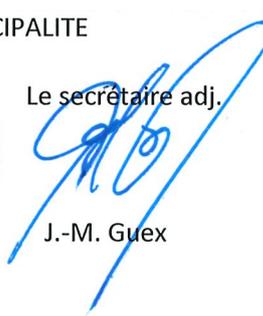
4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier
décide

- ⇒ d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable à la route de Châtel-St-Denis entre le réservoir du Mont-Blanc et l'intersection avec le chemin de Saugy, tronçon G-H ;
- ⇒ de lui accorder à cet effet un montant total de CHF 2'146'000.- ;
- ⇒ d'autoriser la Municipalité à encaisser la subvention de l'ECA ;
- ⇒ de financer la dépense par un emprunt.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

 Le syndic A. Bovay	 LA MUNICIPALITE BLONAY - SAINT-LÉGIER	 Le secrétaire adj. J.-M. Guex
--	--	---

Annexe : plan 339-219-B02, Herter & Wiesmann

Délégation municipale : M. Thierry George et M. Alain Bovay

COMMUNE DE BLONAY - ST-LEGIER

SERVICE DES EAUX

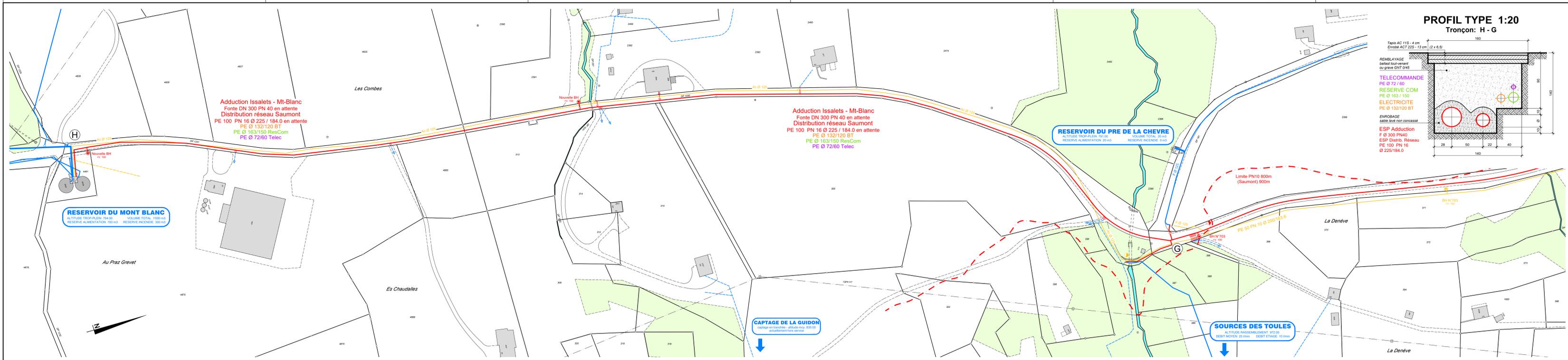


POSE DE CONDUITES A LA ROUTE DE CHÂTEL-SAINT-DENIS
ADDITION DES ISSALET
ADDITION DES SOURCES DE BOIS DEVIN, DE LA PRAZ ET DES TOULES
DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE DEFENSE INCENDIE PAR LE FUTUR RESERVOIR DE SAUMONT
ETAPE 2025 et 2026

SITUATION

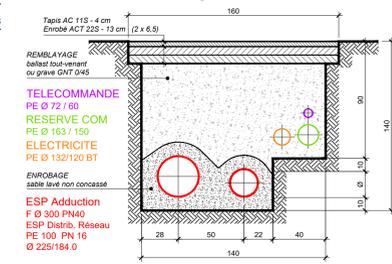
ECHELLE 1:1'000

HERTER & WIESMANN INGENIEURS CONSEILS SA		PROJET
ANCIENS-FOSSES 2 - 1814 LA TOUR-DE-PELZ - TEL. 021 944 98 54 e-mail: info@h-w-eou.ch		
Base	JCG Avril 2024	Format : 594 x 1470 Plan no : 339-219-B02
Etude	GD 29.04.24	
Dessin	JCG 21.11.2024	
Modifié		



PROFIL TYPE 1:20

Tronçon: H - G



LEGENDE

- Conduite ESP projetée avec vanne
- Conduite ESP existante avec vanne
- Borne-hydrante projetée avec vanne
- Borne-hydrante existante avec vanne
- - - Raccordement ESP privé projeté avec vanne (tracé supposé)
- - - Raccordement ESP privé existant avec vanne (tracé supposé)
- Conduite ESP avec purgeur d'air
- Conduite ESP avec vanne de vidange
- Conduite à désaffecter avec vanne
- Câble télécommande
- + Changement de matériaux, de Ø ou de qualité

Etape 2024:
 (H) - (G) 950 mètres
 Coord. moyennes
 Y = 2'558'250
 X = 1'149'120

Etape ultérieure:
 (G) - (F) 800 mètres
 (F) - (E) 280 mètres

PROFIL TYPE 1:20

Tronçon: G - F - E'

